



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENTS PARTIEL D'UNE PLACE PUBLIQUE, D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Par arrêté n°84-2022 du 18 février 2022 Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-DES-LANDES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES :

1. d'une bande partielle de la place publique proche de la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel ;
2. d'un chemin rural situé au lieudit « La Guyonnière » ;
3. d'une voie communale situé au lieudit « La Saint Hubert ».

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera **du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Lundi	14	Mars	2022	9h00 – 11h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES
Mardi	29	Mars	2022	15h00 – 17h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint-Julien-des-Landes, 4 Place Simone Veil 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 29 mars à 17h00. Ceux-ci complèteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.stjuliendeslandes.fr/>

Des informations concernant le dossier de déclassement pourront être demandées auprès de Madame Céline CAILLAUD, Directrice des Services de la mairie de St Julien des Landes.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie de Saint-Julien-des-Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site : <https://www.stjuliendeslandes.fr/> (Rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes publiques)

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.